

24.06.2021 - 11:56 Uhr

En Ukraine, QUATRE PATTES sauve une famille d'ours



Ukraine : sauvetage d'une famille d'ours

QUATRE PATTES recueille deux ours bruns et un ourson à la FORÊT DES OURS de Domazhyr

Zurich, le 24 juin 2021 - L'organisation mondiale de protection des animaux QUATRE PATTES a sauvé, ce 22 juin, trois ours bruns sur le site d'un hôtel fermé à Skole, dans l'ouest de l'Ukraine et les a transférés dans sa FORÊT DES OURS de Domazhyr, située près de Lviv. Les anciens propriétaires avaient acheté les ours Sirko et Ruta, âgés aujourd'hui de 13 ans, afin d'attirer davantage de clients dans leur mini zoo privé. Andor, le petit de Sirko et Ruta, né en janvier 2021, a été élevé à la main par les propriétaires. Les ours adultes ont passé la majeure partie de leur vie dans un enclos en béton, où ils n'ont jamais pu vivre selon leur instinct naturel. L'élevage privé d'ours est toujours légal en Ukraine et de nombreux animaux souffrent dans des conditions ignobles.

QUATRE PATTES adresse un appel aux autorités ukrainiennes pour qu'elles interdisent enfin l'élevage et la détention d'ours à titre privé.

Les ours sauvés par QUATRE PATTES n'avaient pas l'occasion de se rafraîchir car l'eau potable n'était pas disposition dans leur enclos. Ils ne bénéficiaient d'aucune possibilité d'activité et, de plus, étaient nourris d'aliments beaucoup trop sucrés. Le vétérinaire Marc Gölkel de l'Institut Leibniz de recherche en zoos et en faune sauvage (IZW) a examiné les ours avant leur départ. « Sirko et Ruta ont des problèmes au niveau des dents et seront soignés dès qu'ils se seront habitués à leur nouvel environnement. Sirko sera également stérilisé à cette occasion. Andor semble être en bonne santé. Nous prévoyons de lui implanter une puce électronique, de le vacciner et de le vermifuger dès son arrivée afin qu'il puisse grandir en bonne santé », explique Marc Gölkel. À la FORÊT DES OURS de Domazhyr, Sirko et Ruta seront relâchés dans un vaste enclos naturel après une période d'acclimatation. Andor a été séparé de sa mère Ruta à un âge précoce et ils n'ont par conséquent pas eu l'occasion tisser des liens étroits. Dans ces circonstances, il n'est pas sûr que le regroupement familial réussisse et Andor, âgé de cinq mois, sera hébergé dans son propre enclos. Cependant, l'équipe de QUATRE PATTES prévoit déjà de le socialiser prochainement avec des congénères de son âge.

L'Ukraine doit interdire l'élevage et la détention d'ours par des particuliers

En Ukraine, il est permis de détenir des ours dans des zoos et des refuges pour animaux ainsi que dans des élevages privés, à condition de respecter certains critères. Par exemple, il faut prouver que les ours ne vivaient pas à l'état sauvage auparavant, mais qu'ils ont été élevés, achetés ou sauvés. Depuis décembre 2020, ces critères sont plus stricts, mais dans la plupart des cas, la détention d'ours à titre privé est loin d'être adaptée à l'espèce. Les ours ont besoin de beaucoup d'espace pour explorer leur environnement et d'étendues d'eau pour se baigner. « On estime qu'il y a encore en Ukraine une centaine d'ours obligés de vivre dans de petits enclos juxtaposés à des restaurants ou dans des zoos privés. Nous demandons aux autorités compétentes

d'interdire l'élevage et la détention d'animaux sauvages à titre privé et de ne délivrer des licences qu'à des institutions légitimes et responsables, comme des refuges pour animaux. C'est le seul moyen de réduire de manière significative le nombre d'ours souffrant encore de conditions de détention cruelles », déclare Taras Boiko, directeur de QUATRE PATTES en Ukraine.

25 ours sauvés sont hébergés dans notre refuge en Ukraine

QUATRE PATTES a ouvert la FORÊT DES OURS de Domazhyr aux visiteurs en octobre 2017. Avec les nouveaux arrivants, Sirko, Ruta et Andor, désormais, 25 ours, sauvés de conditions de détention désastreuses par QUATRE PATTES, y vivent sur une superficie de 7,7 hectares. Les travaux de construction sont toujours en cours et permettront, une fois achevés, d'accueillir jusqu'à 30 ours martyrisés. Avec la construction de la FORÊT DES OURS de Domazhyr, QUATRE PATTES a créé un foyer adapté à l'espèce pour des ours sauvés et soutient ainsi le gouvernement ukrainien dans l'application de la loi interdisant des combats d'ours dans le pays. Des ours enchaînés sont, en effet, maltraités avec comme seul objectif de dresser des chiens pour la chasse. Le refuge pour ours fournit également un foyer à quelques animaux provenant d'autres pratiques d'élevage cruelles et inappropriées.

Au sujet de QUATRE PATTES

QUATRE PATTES est l'organisation mondiale de protection des animaux sous influence humaine directe, qui révèle leurs souffrances, sauve les animaux en détresse et les protège. Fondée en 1988 à Vienne par Heli Dugler et des amis, l'organisation plaide pour un monde où les humains traitent les animaux avec respect, compassion et compréhension. Les campagnes et projets durables se concentrent sur les chiens et chats errants ainsi que sur les animaux de compagnie, les animaux de rente et les animaux sauvages – tels que les ours, les grands félins et les orangs-outans – vivant dans de mauvaises conditions de détention ainsi que dans les zones de catastrophe et de conflit. Avec des bureaux en Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Kosovo, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suisse, Thaïlande, Ukraine, USA et Vietnam ainsi que des refuges pour animaux en détresse dans onze pays, QUATRE PATTES fournit une aide rapide et des solutions durables. La Fondation est en outre un partenaire d'Arosa Terre des Ours, le premier refuge en Suisse qui offre aux ours sauvés de mauvaises conditions de détention un environnement adapté à l'espèce. www.quatre-pattes.ch/

Photos et vidéos

Des images vidéo sur les ours transférés dans la FORÊT DES OURS de Domazhyr et de leurs anciennes conditions de détention peuvent être téléchargées gratuitement [ici](#). (Lien valable pendant 14 jours)

Une sélection de photos, contenant les images prises pendant le voyage d'enquête à Skole, est disponible [ici](#).

L'utilisation des photos est gratuite. Elle ne peut être utilisée que pour les rapports portant sur ce communiqué de presse. Pour ce rapport uniquement, une licence simple (non exclusive, non transférable) et incessible est accordée. Une réutilisation future des photos n'est autorisée qu'avec l'accord écrit préalable de QUATRE PATTES.

Vidéo : le diffuseur est tenu d'utiliser le copyright lors de la diffusion. La référence au droit d'auteur peut être faite soit en insérant le logo original, soit en insérant l'inscription « QUATRE PATTES - organisation mondiale de protection des animaux », soit en informant verbalement le spectateur que le propriétaire du matériel est « QUATRE PATTES - organisation mondiale de protection des animaux ».

Le droit autrichien est appliqué sans ses normes de référence, le lieu de compétence juridictionnelle est Vienne.

Contact Médias :

Sylvie Jetzer
Communication Suisse
QUATRE PATTES
Enzianweg 4
8048 Zurich
043 311 80 90
sylvie.jetzer@vier-pfoten.org
www.quatre-pattes.ch

Medieninhalte



L'ourson a été séparé de sa mère et élevé à la main par son propriétaire. © FOUR PAWS | Svetlana Dmitrenko



Les ours sont examinés avant le transfert. . © FOUR PAWS | Svetlana Dmitrenko

[Diese Meldung kann unter https://www.presseportal.ch/fr/pm/100004691/100873278](https://www.presseportal.ch/fr/pm/100004691/100873278) abgerufen werden.